Gestion de la crise liée à la Covid 19

Respectable Loge, Les Éternels Apprentis, Orient de la Possession, Région 3 Mots-clefs : Santé

La Covid 19

Le premier cas de Coronavirus a été détecté à Wuhan le 17 novembre 2019.

Des médecins chinois donnent l'alerte sur un nouveau virus inconnu qu'ils nomment 2019n-CoV et qui serait apparu chez des personnes travaillant au marché de gros de fruits de mer de Huanan à Wuhan, dans la province de Hubei en Chine centrale, dans lequel des animaux sauvages vivants sont entreposés et vendus. Le virus se propage rapidement sur tout le territoire chinois durant les deux mois suivants.

Les zones suivantes sont touchées à partir du 13 janvier :

A partir de la Chine, le virus gagne les pays d'Asie, d'Océanie, puis l'Europe, le pourtour méditerranéen, arrive sur le continent américain, enfin l'Afrique.

Le 30 janvier l'OMS déclare l'urgence de santé publique internationale mais attend le 11 mars pour considérer l'épidémie comme une pandémie.

Le 24 janvier 2020, trois premiers cas sont recensés sur le territoire métropolitain. L'épidémie passe au stade 3 le 14 mars et tous les lieux recevant du public, non indispensables à la vie du pays sont fermés. À partir du 17 mars, afin de stopper la diffusion exponentielle du coronavirus et pour réduire le plus possible le nombre de personnes atteintes et donc de morts, la population est confinée à domicile. Depuis le 11 mai 2020, les mesures de confinement sont levées progressivement.

Au retour des vacances d'été, après une période d'accalmie en terme de contamination, le nombre de cas positifs et d'admissions en réanimation, en très forte augmentation, a poussé les autorités à durcir à nouveau les mesures contre ce que l'on a la coutume de nommer, une « seconde vague » ; mesures comme le déclenchement à nouveau de l'état d'urgence sanitaire , la mise en place d'un couvre-feu de 21h à 6h en lle de France et dans une huitaine de métropoles (Grenoble, Lille, Lyon, Aix Marseille, Saint-Etienne, Rouen, Montpellier et Toulouse) pour une durée initiale de 4 semaines à compter du samedi 17 octobre 2020 0h.

Comment a été gérée la première vague de cette crise ?

Tout a commencé comme une crise sanitaire. Dans le Grand Est, dans les Hauts de France et surtout en Ile de France, le nombre de malades atteints par le SARS Cov 2 est tellement important que les hôpitaux sont saturés, notamment les lits de réanimation, que les interventions chirurgicales non urgentes sont ajournées, que tous les services se transforment en service « Covid 19 ». Des malades sont même évacués vers des hôpitaux étrangers (Autriche, Allemagne, Luxembourg) et vers des établissements de régions moins touchées par le virus, par des moyens aériens militaires et civils et les TGV transformés en vecteurs hospitaliers.

Tout cela était géré par le ministère chargé de la santé et tous les soirs le Directeur Général de la Santé faisait une conférence de presse pour donner les informations sur l'évolution de l'épidémie.

Le Président de la République, sur les préconisations d'un conseil scientifique créé pour l'occasion, décide la mise en place d'un confinement généralisé de la population.

Ce confinement a eu immédiatement des conséquences en termes d'ordre public, de finances, d'économie, scolaires, de transports, sur le tourisme, ...etc.

Le fonctionnement normal de l'État aurait dû voir alors la gestion de la crise qui n'était plus seulement sanitaire, confiée au Ministère de l'intérieur, dont la mission est la sécurité intérieure, la protection des populations et la gestion des crises et donc la coordination des autres départements ministériels, chacun d'entre eux amenant les éléments techniques de leur domaine de compétence.

Tel ne fut pas le cas. C'est ainsi que les préfets dans les départements, qui sont les représentants régaliens de l'Etat, n'ont pas eu accès à toutes les informations et les décisions des ARS, qui ne dépendent plus d'eux. Cela a généré des manques importants parfois dans la réponse de l'État. Par exemple, la non-sollicitation des services de réanimations des établissements privés qui avaient pourtant libéré leurs lits. La non-utilisation ou la sollicitation tardive du Service de Santé et de Secours Médical des SDIS dans la prise en charge des malades Covid notamment dans les EHPAD. Ce dernier sujet a d'ailleurs fait l'objet de fortes critiques de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France mettant en exergue l'hospitalocentrisme maladif des ARS et du Ministère de la Santé.

Il est à noter d'ailleurs que seuls les responsables de la Santé (Ministres, ex-Ministres, Directeur Général et le Premier Ministre et son porte-parole) sont actuellement poursuivis par la Cour de Justice de la République.

Pourtant tous les plans de secours communément appelés « ORSEC » sont sous la responsabilité des préfets, et du Ministère de l'intérieur qui dispose en son sein d'une direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) qui s'est contentée de faire fonctionner le « centre interministériel de crise » situé ...place Beauvau !!

Revenir aux fondamentaux et déconcentrer les décisions

Après une refonte des ARS (cf organisation de la Santé) elles devront être à nouveau placées sous la tutelle des préfets, garants de la politique gouvernementale, chargés de l'inter-ministérialité dans leur territoire d'affectation. Notamment les préfets de région devraient bénéficier d'une certaine autonomie pour adapter aux circonstances locales les directives nationales. L'adage bien connu « un chef, une mission, des moyens » qui peut être réductrice en situation normale s'impose en situation de crise. Ainsi donc le chef en cas de crise et quelle qu'en soit la cause, doit être le Ministère de l'Intérieur au niveau national, et les préfets sur les territoires. La mission est de contenir la crise et rétablir la situation antérieure, les moyens sont ceux de tous les intervenants, chacun apportant son expertise au décideur : le chef, seul capable de coordonner leurs actions et éviter les redondances, les pertes en ligne ou même les contradictions.

D'aucuns, par crainte de devoir « obéir » au « Ministre de la Police », souhaiteraient que soit créé un ministère ou une agence nationale chargée de la gestion des crises comme la Federal Emergency Management Agency (FEMA, Agence fédérale des situations d'urgence), organisme gouvernemental américain voué à assurer l'arrivée des secours en situation d'urgence. Outre que cette agence est rattachée au département de la sécurité intérieure, cela ferait créer en France une nouvelle ligne décisionnelle déconnectée du pouvoir régalien et parallèle au réseau des préfectures et des ARS. Et comme chacun sait les parallèles ne se croisent jamais!

Proposition:

- Rattacher les ARS ou la structure les remplaçant sous la tutelle des préfets dans les départements et les régions
- Réaffirmer le rôle fondamental de ces préfets dans la coordination des moyens publics et privés dans la gestion des crises
- Développer la DGSCGC au niveau national pour la préparation interministérielle des crises ainsi que les états-majors de zone auprès des préfets de zone de défense